



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 37 807 / 2021 / MEA / DGEE / BRH / PRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 22 JUIN 2021

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Aiata MAI (40 470 585)

à

**Mesdames, Messieurs les instituteurs et professeur(e)s des écoles
du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française**

s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école et de CJA

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Appel à candidature pour les postes à contraintes particulières (PCP) – rentrée scolaire 2021-2022

P. J. : - Annexe 1 – Fiche de candidature
- Deux fiches de poste

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'ouverture de la campagne pour le poste à contraintes particulières (PCP) pour la rentrée scolaire 2021-2022 :

- Un poste de professeur(e) des écoles maître-formateur (PEMF) à l'INSPE de Polynésie française ;
- Un poste de professeur(e) des écoles maître-formateur (PEMF) à l'INSPE et à la DGEE

Les fiches de poste sont annexées à la présente note de service.

Modalités de dépôt des candidatures :

Les enseignants intéressés sont invités à constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :

- Une fiche de candidature (Annexe 1) portant l'avis de l'IEN de circonscription ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation sur papier libre adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements.

Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au pôle des ressources humaines du 1^{er} degré de la DGEE par courriel à l'adresse suivante : gestco.brh1@education.pf

Date d'ouverture : du Mardi 22 juin 2021 au Lundi 28 juin 2021.

Date limite de dépôt des demandes : le Lundi 28 juin 2021 **avant 12h.**

Compte tenu de la spécificité des postes proposés, la DGEE organise et met en place des commissions d'entretiens afin de prendre en compte les qualifications, compétences et/ou aptitudes requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités des candidats.

L'entretien en commission, présidée par le DGEE ou son représentant, se déroulera en deux temps :

- Exposé des motivations du candidat ;
- Questions posées par la commission.

Les candidats seront destinataires de leur convocation qui leur sera transmise sous le couvert de leur inspecteur de l'éducation nationale.

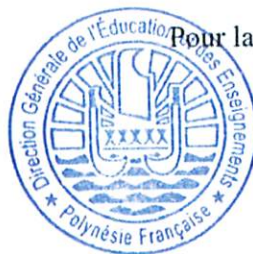
Date des entretiens : le Jeudi 1^{er} juillet 2021, à la DGEE (site Tuterai Tane).
(Les candidats des îles passeront l'entretien par ZOOM)

Décision finale de l'administration :

Je vous rappelle qu'en cas d'avis favorable à l'issue de l'entretien, il faudra attendre l'issue des opérations de mobilité pour connaître la décision finale de l'administration. Un courrier sera transmis aux candidats pour les informer des suites qui ont été données à leur demande. Ceux qui auront obtenu une affectation seront destinataires d'un arrêté d'affectation.

Copies :

MEA	1
DGEE/PRHI	1
DGEE/DAPE	1



Pour la Ministre et par délégation

Éric TOURNIER